

Fragmentation

Décentralisation et enjeux d'un territoire fragmenté

La commune rurale de Kalabancoro



Coulibaly Baba

Docteur en Géographie de l'Université de Bamako et d'Aix-Marseille Université.
 Attaché de recherche à l'Institut des Sciences Humaines (ISH), et chargé de cours à la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG) de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion Bamako (USSGB).
baba.mcoulibaly@gmail.com

Territoire

Décentralisation

Découpage territorial

Développement local

Au Mali, le processus de la décentralisation connaît d'énormes difficultés parmi lesquelles celles liées au découpage territorial. La Commune rurale de Kalabancoro, composée d'une quinzaine de villages dans le voisinage de la ville de Bamako, parfois distants les uns des autres, ne constitue pas une entité géographique homogène. Cette dispersion spatiale pose des problèmes de cohésion sociale et politique mais aussi de fonctionnalité du territoire communal. L'objectif est de comprendre les enjeux géographiques liés à la situation de discontinuité du territoire communal de Kalabancoro et leurs conséquences socio-politiques. La démarche méthodologique a été qualitative. Elle a été fondée sur une série d'entretiens avec une vingtaine d'acteurs de la décentralisation dans la Commune de Kalabancoro et dans le District de Bamako. Kalabancoro est une Commune fragmentée. La dispersion spatiale a amené le village de N'Gomi à se réfugier en Commune II du district de Bamako. Le village de Binabougou a flotté pendant 10 ans dans le giron de la Commune I du district de Bamako avant de se ressaisir. Dans le même temps, un autre village, Sirakoro Meguétana est marqué par des velléités de rupture avec Kalabancoro. Ces difficultés entament la cohésion et la dynamique structurale de cette Commune qui a de la peine à trouver le chemin du développement.

In Mali, the process of decentralization knows big difficulties, like those relating to territorial division. The rural municipality of Kalabancoro, composed of fifteen villages located near Bamako, sometimes far from each other, is not a homogeneous geographical entity. This spatial dispersion raises issues of social and political cohesion but also of functionality of municipal territory. The objective is to understand the geographical issues related to the discontinuity of Kalabancoro and their socio-political consequences. The methodology was qualitative. It was founded on a series of interviews with twenty decentralization stakeholders in the municipality of Kalabancoro and Bamako District. Kalabancoro is a fragmented City. The spatial dispersion has led in N'Gomi village in taking refuge Commune II, Bamako district. Binabougou Village has floated for 10 years under the Commune I, Bamako District before recovering. At the same time, another village, Sirakoro Meguétana, is marked by an inclination to break with Kalabancoro. These difficulties damage cohesion and structural dynamics of Kalabancoro which has trouble finding the path of development.

I. Introduction

Très vite après son accession à l'indépendance en 1960, le Mali a été confronté aux difficultés de gestion de son territoire. Selon Lima (2013), il s'agissait de comprendre, dans un pays où les zones géographiques (saharienne, sahélienne, soudanienne, soudano-guinéenne) sont diverses bien que complémentaires, comment fonder le territoire local face à des espaces sociaux éclatés, et investir le territoire national en tant que lieu. Le débat sur le choix d'un système d'administration du territoire national est resté entier pendant trois décennies (1960-1990) à travers plusieurs tentatives de réformes qui trébuchent entre le socialisme et le libéralisme, entre une gestion centralisée et une gestion déconcentrée. «*La centralisation c'est l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités*»²⁹. La crise de l'État providence et centralisé amène à axer la réflexion sur d'autres types de gestion comme la décentralisation. En tant que telle, la décentralisation prend sa place dans les exigences de restructuration et de modernisation des administrations publiques. À partir de 1992, le Mali à travers une Conférence nationale a décidé de changer qualitativement l'administration du territoire national en adoptant la décentralisation comme mode de gouvernance. Selon Lima (2003), l'État malien, à la croisée des pressions internes et externes, invente une démarche inédite pour appliquer la décentralisation, et son corollaire territorial, la communalisation. Ce choix allait de pair avec les principes de la démocratie que le pays venait d'«épouser» et était propice à un développement participatif et cohérent des communautés à la base. L'originalité malienne réside dans le caractère volontaire du regroupement des villages

(Idelman 2010). «La décentralisation fait entrer les sociétés dans une mutation censée faire émerger des espaces publics de proximité où les populations tendent à s'affranchir de liens communautaires» (Débéré 2007).

Ce processus, émaillé de débats parfois ardu, a abouti au découpage du territoire et à la création de 703 Communes (urbaines et rurales) en république du Mali, suivant la loi n°96 059 du 04 novembre 1996 portant création de Communes³⁰, ce que Lima (2003) appelle la fabrication des territoires communaux. Pour Idelman (2010), le Mali a opté pour une approche ambitieuse de «*communalisation*»³¹ intégrale et simultanée de son territoire national. La décentralisation est apparue comme la forme de gestion la mieux adaptée aux changements politiques importants qui avaient cours au Mali avec l'instauration de la démocratie (Coulibaly 2010).

Créée dans ces conditions, la Commune rurale de Kalabancoro est l'une des Communes environnantes du district de Bamako. Lima (2013) a rappelé les cinq critères globaux qui ont orienté le processus³². En effet, en porte-à-faux avec les critères spatiaux, Kalabancoro a été créée sur les traces de l'ex-Arrondissement³³ qui portait son nom. Ainsi l'ensemble des villages de l'Arrondissement, aussi dispersés qu'ils soient autour de la ville de Bamako, ont choisi de former une seule Commune. Les raisons de ce choix s'expliquent par le fait ces villages voulaient maintenir, voire consolider les liens socio-politiques et administratifs qui les unissaient au sein d'un territoire qui fonctionnait

normalement. La création de la Commune sur la carte de l'Arrondissement est à l'origine de plusieurs difficultés.

Aujourd'hui, cette situation géographique ne met pas Kalabancoro à l'abri de l'influence d'une grande ville comme la capitale qui cherche à «l'envelopper» avec son cortège de problèmes fonciers. En effet, le territoire de la Commune de Kalabancoro, ne constituant pas une entité spatiale homogène, est confronté à des problèmes de gestion de l'espace et de fonctionnalité. La discontinuité territoriale de la Commune semble constituer un handicap provoquant d'une part le refus de certains villages d'évoluer avec la Commune et favorisant d'autre part des vellétés de rétractation d'autres spatialement isolés. Ceux-ci, pour des intérêts particuliers et individuels, cherchent également à se réfugier, même de manière illégale et précaire, au sein des Communes du district de Bamako. La territorialisation est souvent synonyme de changement d'échelle, du national vers le local, et le territoire, assimilé à un «petit» espace gouverné par des acteurs institutionnels et non institutionnels infranationaux, y conserve une certaine ambiguïté (Sack 1986, Jaglin 2005). Ainsi l'émiettement spatial joue négativement sur la structure et la cohésion de la Commune. La conséquence est que développement local, qui est la traduction et l'objectif premier de la décentralisation, tarde à trouver chemin.

L'objectif n'est pas de revenir sur les débats liés au processus de création des Communes. L'état des lieux du processus, ses conséquences sociales notamment l'opposition entre l'ordre ancien (chefs coutumiers) et l'ordre nouveau (nouveaux responsables élus), la viabilité des micro-

Communes, etc., sont des dimensions de la décentralisation qui ont été suffisamment explorées par d'autres auteurs comme Beridogo (1997), Koné (1997), Kassibo (1988), Fay et al. (2006), Lima (2003), Coulibaly (2011), etc. Notre propos portera sur les enjeux géographiques et socio-politiques liés à la situation de dispersion du territoire communal de Kalabancoro. Il s'agit de relever les difficultés de gestion d'une Commune spatialement «éparpillée» avec ses implications socio-politiques et foncières vis-à-vis des territoires voisins.

L'article tente dans un premier temps de montrer que l'espace communal de Kalabancoro ne représente pas une entité géographique homogène. Son caractère discontinu lui offre une cartographie particulière dont la gestion n'est pas simple. Dans un second temps, il examine, à l'aide d'exemples précis, les conséquences de la dispersion aux plans foncier, politique et social.

²⁹ La citation est de l'écrivain français Félicité Robert de Lamennais, 1782.

³⁰ Les nouvelles collectivités devraient venir renforcer les 19 Communes urbaines déjà existantes.

³¹ Il s'agit du processus de construction ou de création des Communes

³² Critères socioculturels (garantir le respect des solidarités communautaires), critères démographiques (une population en nombre suffisant), critères géographiques (des distances raisonnables pour que le chef-lieu d'une Commune rurale soit accessible à tous), critères économiques (l'entité doit être viable et capable de fournir les services publics de base nécessaires au développement, tels que les écoles et les centres de santé) et critères spatiaux (un territoire équilibré et continu).

³³ L'arrondissement était un échelon territorial intermédiaire se situant entre le Cercle et le village. Il était dirigé par le chef- d'Arrondissement. Il a été supprimé avec la mise en œuvre de la décentralisation pour créer les Communes.

II. Méthodologie

Pour approcher les enjeux territoriaux de la Commune rurale de Kalabancoro, nous avons adopté une méthodologie de nature qualitative. Plusieurs sources de données ont été utilisées : données directes (réalisation d'entretiens³⁴, observation directe, participation à des réunions au niveau communal) et indirectes (consultation de documents d'archives, de rapports d'activité) qui sont venues nourrir les observations. Les enquêtes ont été réalisées en 2010 dans le cadre du programme de recherche «Décentralisation et Territoire» de l'Institut des Sciences Humaines. Les entretiens ont été littéralement retranscrits et fait l'objet d'une analyse thématique et manuelle. Ils ont constitué le fondement de l'article.

La méthode qualitative a permis de mieux saisir la complexité du contexte institutionnel au sein duquel évoluent les différents acteurs impliqués dans le processus de la décentralisation (les conseils communaux, les conseils de village de N'Gomi, les associations de femmes, les associations de jeunes, le Sous-préfet de Kalabancoro, les services techniques et les ONG, etc.). Ces interlocuteurs ont été choisis majoritairement dans la Commune de Kalabancoro. Quelques rares d'entre eux, notamment ceux des services techniques, ont été touchés dans le district de Bamako.

III. Résultats et Discussion

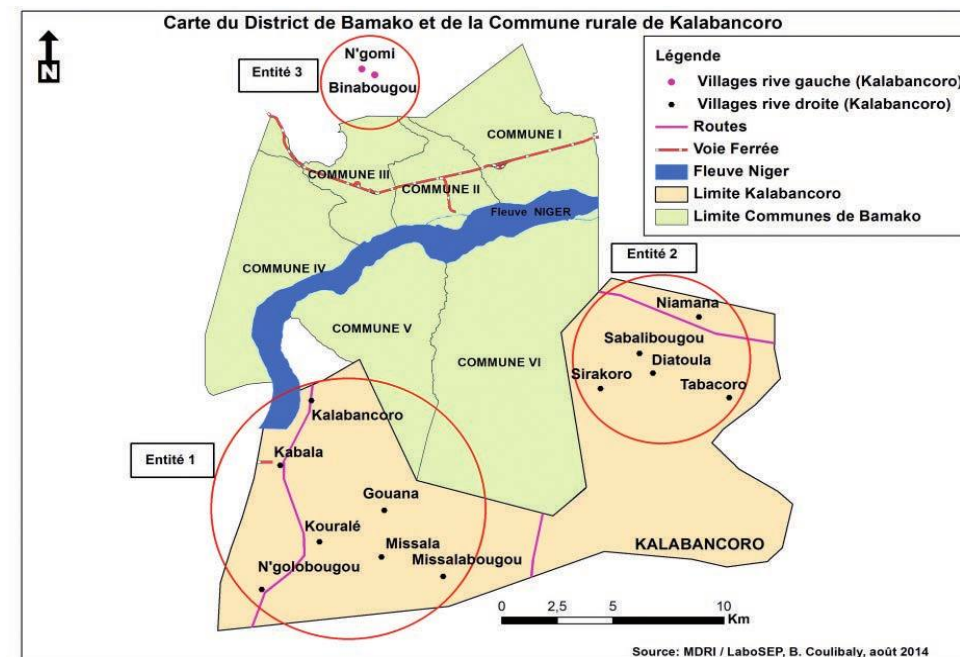
III.1 La Commune de Kalabancoro : un territoire fragmenté et convoité

Kalabancoro³⁵ est une Commune assez vaste mais ne représente pas une entité territoriale unifiée. La division du territoire en plusieurs groupes de villages, qui a des répercussions sur l'unité de la Commune et le processus de développement local, constitue l'une des difficultés majeures auxquelles Kalabancoro est confronté. Celle-ci apparaît ainsi comme une Commune fragmentée. Nous utilisons ici le terme de fragmentation sous ses angles spatial et social.

La Commune de Kalabancoro est constituée de villages regroupés dans le schéma territorial

de l'ex-arrondissement. À sa création, les populations des différents villages ayant vu la décentralisation comme un moyen renforcer les liens sociologiques et historiques, ont tous adhéré à cette proposition sans hésiter. C'est ainsi que la Commune de Kalabancoro a été créée avec 14 villages de l'arrondissement qui porte son nom. Sur le plan territorial, la première caractéristique de la Commune est la dispersion des villages. En effet, la Commune est coupée en trois entités géographiques distinctes par le district de Bamako.

La première entité de sept villages : Kalabancoro (chef-lieu de Commune), Kabala, Kouralé, Gouana, Ngolobougou, Missala,



Carte 1 : district de Bamako et Commune rurale de Kalabancoro

³⁴ Plus d'une vingtaine d'entretiens ont été réalisés entre janvier et février 2010. La sélection des personnes à interviewer s'est faite suivant la technique de la «boule de neige», les personnes interrogées indiquant le nom d'autres contacts potentiellement intéressants, ou simplement lors de l'évocation de noms nouveaux. Tous les entretiens, semi-ouverts, ont été effectués en face à face, soit individuellement, soit avec des groupes d'interlocuteurs d'une même catégorie. Pour conduire ces différents entretiens, nous avons utilisé comme outils d'enquête un guide d'entretien et un dictaphone.

³⁵ Rappelons que Kalabancoro est un vieux village créé depuis le 17^e siècle par Tiétini Balla Traoré. Ses premiers habitants auraient installé progressivement plusieurs villages voisins qui formeront plus tard avec lui l'Arrondissement de Kalabancoro en 1979. Située sur la rive droite du fleuve Niger au sud-est du district de Bamako, La Commune de Kalabancoro fait partie des 37 Communes du Cercle de Kati. Elle couvre une superficie de 219,75 km² pour une population de 48 324 habitants (INSAT, 2004). La Commune est limitée à l'ouest par celle du Mandé, au nord et à l'est par le District de Bamako et au sud par Sanankoroba. Elle est administrée par un conseil communal de 29 membres.

Missalabougou,) est située au sud-ouest de la capitale, la deuxième de cinq villages se localise au côté Est (Niamana, Sabalibougou, Sirakoro-Méguétana, Tabacoro et Diatoula) et la troisième de deux villages (N'Gomi et Binabougou) se trouve au nord-ouest sur la rive gauche du fleuve Niger³⁶ entre les Communes I et II du district de Bamako.

La carte n°1 fait apparaître les trois entités géographiques de la Commune de Kalabancoro autour de Bamako. Elle montre ainsi la situation de fragmentation spatiale qui caractérise la Commune. Cette distribution spatiale des villages fait de la Commune de Kalabancoro l'une des plus disparates du Mali. La conséquence est d'abord l'importance des distances qui séparent les segments territoriaux de la Commune. Ainsi que l'explique le Sous-préfet de Kalabancoro : *« Pour aller dans le village de Djalakorodji par exemple, je traverse la ville de Bamako avec toutes les contraintes que vous connaissez ; les habitants estiment que les frais de transport sont assez élevés pour aller au chef-lieu de la Commune qui est éloigné des villages. »* La distance ne favorise pas une prise de conscience pour le développement d'un sentiment d'appartenance à une entité géographique hétérogène et lointaine. Comme le dit l'adage : *« loin des yeux, loin du cœur »*. La territorialisation présuppose les vertus de la proximité spatiale et témoigne de la quête d'efficacité de l'action publique par la légitimation d'une définition spatiale d'un bien commun localement négocié (Jaglin 2005).

La Commune fait en effet frontière avec 04 Communes sur 06 du district de Bamako. Tandis que Kalabancoro entoure le district de par son étalement et son éparpillement, celui-ci

« bouffe » Kalabancoro de par ses besoins fonciers de plus en plus grands, ce qui rend le problème foncier essentiel dans la gestion quotidienne de la Commune. « Notre principal problème est la proximité au district qui ronge nos terres », indique le Secrétaire général de la mairie de Kalabancoro. C'est ainsi qu'en 2009, l'État a demandé 700 ha, dans les Communes de Kalabancoro et du Mandé, pour recaser des déguerpis³⁷ des six Communes de Bamako. Pour ce faire, il a été créé une commission interministérielle dirigée par le ministère de l'administration territoriale et composée d'autres services de l'État (affaires foncières, les préfets et sous-préfets concernés, tous les maires du district, etc.). Elle a identifié, après plusieurs réunions, une zone de recasement à 35 km du district sur les réserves foncières de la Commune de Kalabancoro. Pour Bertrand (2012), il s'agit d'abord de nouvelles zones de recasement à trouver pour les citoyens déguerpis durant les années 1990-2000, qui n'ont pas encore trouvé justice au sein du district et comptent sur les municipalités suivantes pour faire entendre leur droit à compensation, au risque de s'éloigner encore plus du centre-ville. Pour tous les intérêts portés aux réserves foncières de la Commune, le conseil de village de Sirakoro Méguétana martèle : *« D'ailleurs, il n'y a plus de terres appartenant à Sirakoro, tout a été vendu aux habitants de Bamako ou repris par l'État. »*

Aussi, les terres de la Commune font de plus en plus l'objet de convoitise par les sociétés coopératives et les entreprises privées comme le Groupement d'Entreprise de Construction (la GECI) et la Société Immobilière et Foncière du Mali (SIFMA) dans le cadre de leurs opérations foncières. Celles-ci ont trait

notamment à la construction de logements sociaux à coût préférentiel. Toutes ces questions foncières, ajoutées à celles posées par les particuliers (populations cherchant des lots à usage d'habitation) impliquent le conseil communal. Celui-ci est constamment sollicité pour une meilleure gestion des terres qui sont devenues un fonds de commerce spéculatif pour les uns et les autres. Selon Bertrand (1998), les transactions sur les terrains à usage d'habitation se déroulent selon des modes plus complexes et officiels mais aussi officieux et officialisés. Mais quels que soient les promoteurs et les formes de reconnaissances, l'accès au sol est bel et bien régi par des rapports marchands, avec de multiples tensions surtout depuis que le Mali a changé de régime politique en mars 1991.

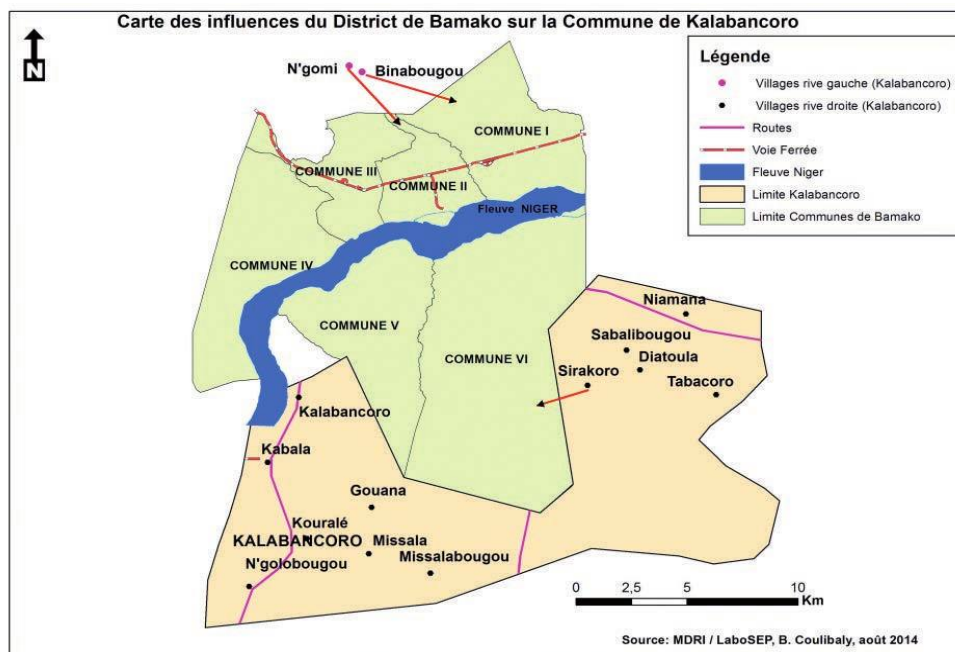
Une collectivité territoriale ne peut définir une véritable politique de développement sur son territoire que lorsque les contours de ce dernier ne sont pas bien connus et maîtrisés. Le territoire communal est un système dont les différents segments doivent former un ensemble complémentaire et cohérent pour fonctionner. Déberé (2007) souligne que la perception réflexive que fait l'individu du territoire est la proximité. L'analyse, en dépassant cette proximité, montrera également « l'emboîtement » des différents niveaux du territoire. Un village est intégré à une Commune, qui elle-même se sent appartenir par exemple à un « pays », issu d'un héritage historique avant de devenir territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Donc un territoire, qu'il soit continu ou discontinu, c'est sa fonctionnalité qui compte. Pour sa part, Di Méo (2000) indique à ce sujet que le territoire

est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire. Ainsi le niveau de structuration et la mise en mouvement des acteurs d'un territoire pour son développement local supposent une identité forte des acteurs de ce territoire. Ce processus identitaire, variable selon l'histoire des déplacements des populations, est à relier avec les ressources humaines et naturelles très différenciées entre territoires urbains et territoires ruraux. Les territoires ne sont pas des objets concrets autonomes, mais le résultat de stratégies de territorialisation. Enchâssés dans les relations sociales, les usages territoriaux de l'espace procèdent des rationalités datées et localisées. Ils renvoient au système de réseau qui transgresse les territoires et leurs frontières administratives. Le système de relations qu'il instaure n'ayant aucune raison de s'inscrire dans les limites des territoires institutionnels issus d'autres logiques. Les appartenances se définissent avant tout par les liens de sang et des alliances construites entre les clans au gré des recompositions politiques (Jaglin 2005, Lima 2013). Tous les types de réseaux sont par nature issus d'une logique territoriale. Et pour Mazurek (2011), la construction d'une « réalité territoriale » suppose qu'il existe un modèle, construit de manière collective, dans lequel se répètent des actions, lesquelles par habitude deviennent les référents du modèle et permettent leur reproduction avec un minimum d'effort. Ainsi chaque quartier ou village de la Commune de Kalabancoro devrait s'inscrire dans cette logique de réseau tout en gardant leur appartenance à l'identité territoriale communale. Mais la réalité montre que les portions isolées du territoire

³⁶ Ce fleuve sépare l'agglomération de Bamako d'Ouest en Est en deux parties : rive gauche, rive droite

³⁷ Ce sont des ménages des quartiers spontanés (installés généralement par des autorités coutumières) dont les maisons ont été touchées par des opérations de lotissement ou de réhabilitation et qui méritent d'être récompensés ou recasés ailleurs dans un autre quartier viabilisé, voire dans une autre Commune.

de cette Commune ne forment pas encore un réseau³⁸ territorial opérationnel. Or, le dysfonctionnement d'un territoire a toujours des conséquences sociales et politiques qui entravent le développement.



Carte 2 : Influences et interactions entre district de Bamako et Commune rurale de Kalabancoro

III.2 Les répercussions sociopolitiques de la dispersion du territoire de Kalabancoro

La cartographie de la Commune de Kalabancoro est contraignante. La dispersion des villages formant plusieurs entités territoriales a favorisé des contestations ou provoqué des velléités de refus de l'autorité du chef-lieu de Commune situé spatialement plus loin.

La carte n°2 indique, à travers les flèches, les chevauchements et les interactions entre la Commune de Kalabancoro et le district de Bamako. Les villages de Kalabancoro sont à cheval sur les deux rives du fleuve Niger. Alors que N'Gomi et Binabougou sur la rive gauche subissent respectivement les influences des Communes II et I, Sirakoro Méguétana est influencé par la Commune VI.

III.2.1 N'Gomi : d'un village rebelle de la Commune de Kalabancoro à un quartier de fait de la Commune II du district de Bamako

La Commune rurale de Kalabancoro a été créée sur les cendres de l'ex-arrondissement de Kalabancoro (Cercle de Kati) auquel N'Gomi fait partie intégrante depuis 1979. Donc il va sans dire que ce village est naturellement rattaché sur le plan administratif à la Commune de Kalabancoro.

Cependant le refus de N'Gomi de continuer avec la Commune de Kalabancoro lui a valu de devenir un quartier de fait de la Commune II du district de Bamako. Très vite après la formation de Commune, le village est revenu sur sa position d'appartenir à Kalabancoro. Il choisit en effet de se rallier à la Commune II

du district. «Il existe normalement 11 quartiers en Commune II, mais il y a un 12e quartier de fait, N'Gomi, qui relève de Kalabancoro» (Moussa Bouaré, secrétaire Général de la mairie de la Commune II). Les populations de N'Gomi sont actuellement gérées par la Commune II qui investit énormément dans les secteurs sociaux de base comme la santé et l'éducation dans le village. Ainsi le secrétaire Général de la mairie de la Commune II indique : «Les populations votent ici, et c'est nous qui sommes chargés de l'animation de l'école et du centre de santé. Dans le cadre de notre budget d'investissement nous avons construit un centre de Santé Communautaire (CSCOM) et des salles de classe à N'Gomi. Au niveau de l'enseignement, la prise en charge des gardiens relève de la Commune II, même l'école de N'Gomi relève du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de l'Hippodrome, voilà c'est nous qui amenons tout». Toutes ces relations sont rendues possibles à cause du rapprochement spatial qui a favorisé celui des populations et l'assimilation des activités et des intérêts. Comme l'a dit Bussi (2007) : «La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ?»³⁹.

Le village de N'Gomi se trouve ainsi dans une situation paradoxale, car il relève administrativement de la Commune de Kalabancoro (Cercle de Kati) qui est responsable de la gestion foncière, mais est politiquement rattaché à la Commune II qui s'occupe de la population. Les autorités de cette dernière Commune défendent que le gouvernement leur ait rattaché ce village sur le plan des élections même si, sur la liste électorale N'Gomi relève de Kati. N'Gomi peut être considéré aujourd'hui comme un village

³⁸ Le réseau apparaît au contraire comme une puissante stratégie non territoriale d'exercice d'un contrôle et d'affirmation d'un pouvoir, ce qui, bien entendu, ne signifie nullement que réseaux et territoires n'entretiennent pas de lien. Par opposition, le maillage « vise à diviser et limiter un espace pour exprimer des aires d'exercice de pouvoir ».

³⁹ Il prend le contre-pied d'Yves Lacoste qui avait dit dans son essai en 1976 : « La géographie, ça sert à faire la guerre ».

flottant. Aucun texte officiel ne le rallie à la Commune II, aucune décision ne le détache de Kalabancoro. Selon un conseiller du chef de village de N'Gomi : *«on n'a pas sorti un papier officiel qui montre qu'on fait partie de la Commune II, mais tout ce que nous recevons dans le village passe par le canal de la Commune II.»*

Sachant que cette position flottante, incertaine et sans issue ne favorise aucun développement, le village lutte pour son rattachement officiel à la Commune II du district de Bamako. En effet il met en avant des arguments historiques, culturels, géographiques et économiques. Sur le plan historique l'écrasante majorité de la population de N'Gomi se considère comme étant membre du quartier de Niaréla (Commune II). Cette appartenance tire son essence dans le fait que le village a été créé par les Niaré, fondateurs de Bamako. Mieux, le village participe à toutes les fêtes traditionnelles et culturelles des Niaré de Bamako. Selon les habitants de N'Gomi, ce rapprochement historique et culturel est suffisant pour que N'Gomi soit compté parmi les quartiers de la Commune II. *«Le village fut fondé par les Niaré ; il est venu de Bamako. Niaréla fait partie de la Commune II, donc c'est pourquoi tous les villages fondés par les Niaré dans la périphérie de Bamako doivent être avec la Commune II, un Niaré n'est pas différent d'un Niaré, tous les Niaré sont les mêmes»* (un conseiller du chef de village de N'Gomi). Concernant leur appartenance à Kalabancoro (Kati), il laisse entendre : *«san kura mana na bin kura bè falen»* (les nouvelles herbes poussent avec les nouvelles pluies). Cela signifie que le rattachement de N'Gomi à Kati est un renversement de l'histoire lié à l'évolution actuelle du monde.

Aux plans géographique et économique, c'est un village non loin de la Commune II de Bamako. En effet cette proximité géographique fait que les habitants de N'Gomi sont économiquement intégrés dans la Commune II à travers le commerce et d'autres petits métiers. *«Pour aller à Kalabancoro il faut qu'on traverse la Commune II et même tout Bamako d'abord, ce n'est pas aisé, c'est pour cela aussi que nous voulons nous rattacher à la Commune II pour nous faciliter les choses»*, ajoute Seydou Niaré, Secrétaire à l'organisation de l'Association des jeunes de N'Gomi. La lutte pour le rattachement à la Commune II s'est aussi traduite par une demande officielle⁴⁰ adressée au Gouverneur du district de Bamako le 30 Octobre 2009 par les habitants de N'Gomi. Un passage de cette demande dont nous sommes entrés en possession, signée par le Chef coutumier du village, Daouda Niaré indique : *«Nous signataires de la présente, avons jugé nécessaire de reconsidérer la décision que nous avons prise à travers la lettre en date du 13 Juin 2008, que nous vous avons adressée. En effet, les populations de N'Gomi ont décidé, souverainement et en toute liberté, le rattachement du quartier à la Commune II du district de Bamako.»* A la suite des pourparlers avec les autorités du district, le village s'était engagé en 2008 à abandonner sa volonté de rattachement à la Commune. Il vient ainsi de changer d'avis, un an plus tard, à travers cette demande. Les signataires justifient leur position par la proximité du quartier à la Commune II, sa prise en charge pendant les élections, les journées de vaccination, mais aussi les investissements (construction de classes) réalisés par cette Commune. Cette demande qui n'a pas encore eu de

suite favorable est régulièrement suivie par les habitants de N'Gomi auprès des services administratifs du district de Bamako. Elle est appuyée par la mairie de la Commune II dont le Secrétaire Général, Moussa Bouaré indique : *«Nous avons déjà demandé à ce que les choses soient rentrées dans l'ordre, sinon c'est un problème.»* Cet ordre n'est autre chose pour le secrétaire général qu'un rattachement de N'Gomi à la Commune II du district de Bamako.

III.2.2 Binabougou : un village égaré mais récupéré par la Commune rurale de Kalabancoro

Le village de Binabougou a connu une période de flottement entre la Commune I du district de Bamako et celle de Kalabancoro. Moins d'un an après le découpage territorial opéré en 1996, le village a refusé d'évoluer avec Kalabancoro et est «réfugié» au sein de la Commune I du district pour plusieurs raisons. D'abord les habitants de Binabougou voulaient se mettre à l'abri du paiement des impôts en se mettant avec une Commune urbaine dont les habitants ne souffrent pas généralement de cette «corvée». Ensuite, les populations avaient le souvenir des violences et mauvais traitements dont elles faisaient l'objet de la part des gardes des commandants de Cercles à cause de l'impôt pendant la 1^{ère} et la 2^e république du Mali. La troisième raison réside dans les liens historiques et géographiques qui se trouvent entre Binabougou et Sikoroni, un quartier de la Commune I du district de Bamako. Non seulement Binabougou est installé sur les terres de Sikoroni, mais aussi les Niaré fondateurs des deux villages ont la même ascendance. Il faut ajouter à cela la proximité des deux villages. Le village espérait accéder également à un développement

rapide en partant avec la Commune I. Ainsi de 1996 à 2006, Binabougou était un quartier de fait ou un quartier non officiel de la Commune I de Bamako.

Après 10 ans d'aventure illégale à la Commune I (1996-2006), les objectifs de développement du village de Binabougou n'ont pas été atteints. Les habitants du village se sont rendu compte que cette allégeance avec la Commune I constitue un frein pour leur développement. Ils ont en effet décidé, à partir de 2008, de revenir dans leur Commune d'origine ou de tutelle qui est celle de Kalabancoro. Ce retour a été aussi stimulé notamment par l'intervention du Sous-préfet auprès de la Délégation Générale aux Elections (DGE). À propos de ces allers-retours de Binabougou, entre les Commune I du district et celle de Kalabancoro, le Sous-préfet explique : *«depuis l'indépendance, Binabougou était avec Kalabancoro, mais pour des raisons électoralistes on est parti laver la tête des populations qui ne sont pas instruites, elles les ont suivis, après elles se sont rendu compte, elles sont revenues, on a plus besoin d'acte administratif pour cela, il faut maintenant faire recours à l'acte de création de l'arrondissement de Kalabancoro, on n'a fait que remettre les choses à l'ordre normal»*. Ainsi lors des élections communales de 2009, le village a voté avec Kalabancoro, et toutes les questions foncières du village sont réglées à la mairie de Kalabancoro.

Selon le conseil de village, le retour de Binabougou dans la Commune de Kalabancoro a été également motivé par un litige foncier qui a existé entre le quartier de Sikoroni (sur les terres duquel est installé Binabougou en Commune I) et la Commune

⁴⁰ Nous sommes entrés en possession de cette lettre à la mairie de la Commune II pendant les enquêtes.

Encadré 1 : M. Drissa Sidibé, 2e conseiller du chef de village explique les motifs et les circonstances du retour de Binabougou dans la Commune de Kalabancoro

«... nous avons passé 33 ans sous la couverture de Sikoroni. Avec la décentralisation, nous avons voulu garder le lien avec ce dernier parce que nous avons la hantise des contraintes liées au paiement des impôts. Des hommes en uniforme (les gardes) venaient ici pour chercher les impôts. Les habitants du village étaient gênés, ils en avaient marre, donc pour échapper aux mêmes difficultés, ils ont cherché le rattachement du village à la Commune I de Bamako. C'était une porte de sortie pour le village.

Mais après les habitants ont compris que le rattachement à la Commune I est une perte de temps ; qu'il ne sert à rien de nous cacher dans une Commune à laquelle notre territoire n'appartient pas. C'est pourquoi nous sommes retournés dans la Commune de Kalabancoro en février 2006. Nous nous sommes dit qu'au lieu d'aider la Commune I à se développer avec nos taxes de développement, il fallait que nous aidions notre propre Commune qui est Kalabancoro à se développer.

Aussi, sachant que la Commune I n'est pas habilitée à investir sur un territoire qui n'est pas de son ressort, Madame Konté Fatoumata Doumbia, maire de cette Commune I, nous a conseillé de retourner dans notre Commune de départ (Kalabancoro), que sinon nous le regretterons un jour. Voyant cette réalité, parce que durant 10 ans nous n'avons rien bénéficié de la Commune I, nous avons suivi ses conseils. « an y'aye ka fo ko a mè an nègè » (ou nous avons vu qu'elle ne nous a pas trompé).

Notre retour à Kalabancoro fut un grand événement. C'est un jour que nous ne pouvons pas oublier, le sous-préfet de Kalabancoro était venu. Voilà aujourd'hui toutes nos affaires se règlent à la mairie de Kalabancoro. Le maire et le sous-préfet de Kalabancoro, le préfet de Kati, nous accompagnent dans tout ce que nous faisons dans le village, et tout se passe bien ».

Il du district. En effet la Commune II voulait occuper une partie des terres de Binabougou à l'insu des populations et des chefs coutumiers propriétaires fonciers de Sikoroni : c'est le début d'un litige foncier dont la résolution verra l'implication des plus hautes autorités du pays. Les autorités foncières ont ainsi envoyé des géomètres pour délimiter et départager les protagonistes, sur la base des témoignages des chefs coutumiers et des anciens documents cadastraux. Il ressort que lesdites terres appartiennent à Kati, donc

à Binabougou. Afin d'éviter d'autres litiges fonciers du genre au moment où les enjeux du foncier deviennent de plus en plus grands dans l'agglomération de Bamako, le village de Binabougou a précipité son retour dans la Commune de Kalabancoro.

En somme, le retour de Binabougou dans la Commune de Kalabancoro n'est que justice rendue. Mais il n'a fait l'objet d'aucune nouvelle notification administrative. Cela voudrait dire que la porte lui est ouverte pour faire marche

arrière, selon les intérêts du moment, vers la Commune I ou d'autres. Dans ces conditions le cas Binabougou pourrait à long terme être source de litige, notamment en matière de foncier qui constitue un problème dans le district de Bamako et dans ses Communes environnantes. Celles-ci, pour résister aux agressions du district dans le domaine du foncier, comme l'a constaté Bertrand (2012), au gré des mandats électoraux, s'alignent ainsi sur le repli territorial dont les Communes urbaines ont montré l'exemple, sans coalition d'intérêt à afficher à l'endroit du district.

III.2.3 Sirakoro Méguétana : quel avenir avec la Commune de Kalabancoro?

Sirakoro Méguétana reste le village de toutes les incertitudes quant à son maintien dans la Commune de Kalabancoro. Depuis quelques années, il existe des velléités en son sein, soit pour un rattachement à la Commune VI du district, soit pour la création d'une nouvelle Commune autour de lui (cf. carte2). Encastré entre les quartiers de la Commune VI, Sirakoro Méguétana représente l'un des plus gros villages de Kalabancoro disposant de grandes surfaces de terres exploitables. Selon Idelman (2010), des limites approximatives et non délimitées physiquement peuvent être fonctionnelles, preuve qu'il peut y avoir «territorialité» sans «limites» visibles. En fait, on observe que le besoin de délimitation en milieu rural ne se manifeste que lorsqu'il y a un enjeu fort, comme par exemple la présence d'une ressource naturelle à la limite de deux collectivités territoriales et dont l'exploitation devient un enjeu économique important.

Le village de Sirakoro Méguétana se trouve sur la même latitude géographique que les

villages de Yirimadjo et de Sénou qui font partie du district. Yaya Traoré maire délégué à Sirakoro explique : «Si nous analysons la situation, le fait d'être très proche du district n'est pas aisé pour nous. C'est ainsi que, lorsqu'un habitant de Sirakoro voudrait se rendre au chef-lieu de Commune, il faudrait traverser les Communes V et VI du district. Pour cette raison, Sirakoro devrait être, soit rattaché à la Commune VI, soit érigé en Commune à part entière.»

Ce village, sur la base de la proximité, a voulu être rattaché à la Commune VI. «Notre village est devenu un quartier d'ortoir des habitants du district», a déclaré un interlocuteur. Les précurseurs de cette idée avaient entrepris des démarches auprès d'un certain nombre de villages de cette Commune (Sénou, Niamakoro, Banankabougou, Yirimadjo, Magnambougou et Sogoninko). Mais le processus a été perturbé par le fait qu'il y avait des divergences de points de vue entre les habitants notamment sur la question du foncier. Les partisans au rattachement à la Commune VI estimaient que la distance qui les sépare de Kalabancoro est un véritable handicap pour l'essor du village ; alors que les opposants craignaient que les habitants du district de Bamako en général, et ceux de la Commune VI en particulier, dont l'appétit foncier est «démessuré », ne leur retirent leurs terres de culture. L'un d'entre eux explique : «Nous pensons que nous n'avons pas intérêt à aller avec la Commune VI à cause des enjeux fonciers, parce que ici nous avons plus de cultivateurs que de fonctionnaires. Certes, il y a des avantages à en tirer tels l'assainissement, l'éducation, la santé et l'eau, mais il y a aussi des d'inconvénients, car le foncier au niveau du district est source de problème ». Djiré (2005) a montré dans

son article que du 11 mars 1996 au 28 mars 2000, 3393 nouveaux titres fonciers ont été inscrits (du titre n° 993 au n° 4386) dans le Cercle de Kati, soit une augmentation de plus de 300%. Il explique cette croissance exceptionnelle de la vente des terres par le changement politique intervenu en mars 1991 qui s'est traduit, à travers une constitution démocratique adoptée en 1992, par la création d'un espace institutionnel et politique plus propice au libéralisme économique.

Cette mésentente entre les habitants n'a pas permis une avancée du dossier. La cartographie des protagonistes laisse entrevoir que deux catégories sociales s'opposent globalement : les vieux, représentés par le

conseil de village, et les jeunes portés par de multiples associations et regroupements. Avant l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, les décisions concernant la vie du village étaient prises « unilatéralement » par le conseil de village sans une consultation des autres catégories sociales (les jeunes et les femmes). Ses habitudes « arbitraires » ne marchent plus dans les sociétés maliennes à un moment où les réformes déjà mentionnées ont provoqué un éveil de la population qui réclame plus de démocratie et de gouvernance dans la gestion des affaires locales.

Encadré 2 : Témoignage de Yaya Traoré, maire délégué de Sirakoro, sur la situation de ce quartier en 2010

En 1991 nous avons adressé, après une assemblée générale, une demande au ministère de l'administration territoriale pour être rattaché à la Commune VI. La demande a été adressée directement au ministère qui, bien sûr, va demander l'avis de Koulikoro et Kati. Mais la demande n'a pas eu d'avis favorable. La demande n'a pas suivi la voie hiérarchique parce qu'on ne savait pas comment faire. Aussi, avant c'est au niveau du chef de village et ses conseillers que les décisions se prenaient, il n'y avait pas de mairie. Les vieux ont prétendu que nous avons beaucoup de liens avec Kalabancoro, donc il n'y avait pas de problème. C'est à cause du fait qu'on était déjà dans le même arrondissement que les gens n'ont pas posé de problème pour aller avec Kalabancoro. C'est après analyse de la situation, nous étions devant la réalité, donc le fait accompli, que le regret est venu.

Maintenant, le village est devenu grand et les jeunes sont instruits ; donc les décisions ne peuvent plus se prendre sans les consulter, malgré que les pratiques unilatérales du conseil de village en matière d'information persistent. Il y a eu une très grande assemblée au cours de laquelle la décision a été prise d'aller vers la Commune VI. Actuellement avec l'implantation de la mairie, les décisions se prennent de commun accord entre la mairie, les jeunes, le chef de village et ses conseillers. Les jeunes et les fonctionnaires prennent le soin de bien analyser la question avant de faire des propositions, afin d'éviter les contestations.

Le témoignage de Yaya Traoré (encadré n°2) montre également un début de recomposition sociale dans une dynamique de recomposition spatiale. La cohésion spatiale et la cohésion sociale sont liées, l'une pouvant déterminer l'autre. Loin d'être un conflit de génération, l'opposition entre les jeunes et les vieux sur le dossier de Sirakoro Méguétana indique un processus de transformation sociale.

A défaut d'être rattaché à la Commune VI, Sirakoro Méguétana souhaite créer une Commune avec les villages de Tabakoro, Diatoula, Sabalibougou et de Niamana qui sont proches les uns des autres, (cf. carte1). L'ensemble de ces villages a formé dans le temps un secteur de l'ex-arrondissement de Kalabancoro dénommé secteur de Sirakoro Méguétana. Ils ont tous été contactés à propos de ce projet de création de nouvelle Commune. Yaya Traoré explique : «C'est toujours dans le cadre de notre demande, si nous ne pouvons pas aller avec la Commune VI, si on pouvait modifier le découpage pour que nous puissions avoir notre propre Commune.» Mais pour le moment aucune demande n'a été adressée à l'Assemblée nationale qui doit voter une loi pour autoriser la création de nouvelles Communes.

Quoi qu'il en soit, les velléités de rétractation existent aujourd'hui dans le village. Cette réalité amène tous les observateurs du processus de la décentralisation à se poser la question de l'avenir de Sirakoro Méguétana avec la Commune de Kalabancoro à moyen et long termes.

IV. Conclusion

La fragmentation spatiale qui caractérise la Commune rurale de Kalabancoro a créé plusieurs problèmes qui entravent sérieusement son développement. Les multiples enjeux sociaux, politiques et territoriaux ont entraîné plusieurs villages de la Commune à adopter des attitudes qui sont de nature à perturber la cohésion et la dynamique structurale de ce territoire. Les différents segments isolés du territoire communal ne sont pas encore arrivés à former un réseau territorial fonctionnel.

Nous avons constaté qu'il existe au moins trois villages de la Commune qui s'inscrivent dans une dynamique de rétractation et de recomposition territoriale. Pendant que le village de N'Gomi reste réticent à la Commune au profit de la Commune II du district de Bamako, celui de Binabougou est resté longtemps avant de reconnaître son appartenance à la Commune de Kalabancoro. Et aujourd'hui sa situation géographique ne la met aucunement à l'abri d'une nouvelle occupation par le district de Bamako. Aussi, les populations de Sirakoro Méguétana sont aujourd'hui divisées sur l'avenir territorial de leur village : le maintien du village dans la Commune de Kalabancoro, la formation d'une nouvelle Commune avec certains villages plus proches ou son rattachement à la Commune VI du district de Bamako.

La fragmentation a provoqué un repli territorial des villages ou des groupes de villages distants les uns des autres. Le dysfonctionnement du territoire qui s'en suit a des effets négatifs sur la cohésion sociale et politique de la Commune. Car les populations de celle-ci sont moins intégrées entre elles qu'avec celles de Bamako. La fragmentation spatiale a favorisé celle sociale.

Elle a impliqué également l'amplification des enjeux fonciers entre la Commune et Kalabancoro et plusieurs Communes du district : litiges, convoitises... L'ensemble de ces problèmes a contribué à fragiliser encore davantage la Commune de Kalabancoro. Les conséquences néfastes d'une telle situation sont énormes. Elles ne favorisent pas une maîtrise des contours sociopolitiques et le développement des capacités d'organisation de l'espace. Elles bloquent également les possibilités d'une mise en route de politiques de développement cohérentes et harmonieuses. Si la question de la pertinence de la réforme de la décentralisation ne se pose plus, le problème est qu'elle est restée inachevée. Ainsi une des solutions aux difficultés liées à la fragmentation de la Commune rurale de Kalabancoro ne pourrait-elle pas passer par son rattachement au district de Bamako ?

Beridogo Bréhima

«Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées». Bulletin de l'APAD n°14. décembre 1997. Mis en ligne le 06 juillet 2006. Disponible sur URL : <http://apad.revues.org/381>, 3, Consulté le 06 février 2013.

Bertrand Monique

Du district au «grand Bamako» (Mali) : réserves foncières en tension, gouvernance contestée, 13^{ème} Conférence N-Aerus 22-24/11/ 2012 : « La ville inégalitaire, espaces contestés, gouvernances en tension. Disponible sur http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/87/38/39/PDF/NAerus_XIII_Bertrand_Monique.pdf, consulté le 03 juillet 2014

Marchés fonciers en transition : le cas de Bamako (Mali). Annales de Géographie, 107: 602 (1998) : 381-409

Brunet Roger

Champs & contrechamps. Raisons de géographe. Paris : Belin, 1997.

Bussi Michel

Pour une géographie de la démocratie, L'Espace Politique. 2007. . Disponible sur <http://espacepolitique.revues.org/243>, consulté le 25 mars 2014. Mis en ligne le 01 janvier 2007

Coulibaly Cheibane

La décentralisation au Mali : le transfert de compétences en difficulté. GRAF, AGTER, ROPPA, Comité technique foncier & développement, fiche pédagogique, 2011.

Déberré Jean Christophe

Décentralisation et développement local. Afrique contemporaine 1: 221 (2007) : 45-55.

Di Méo Guy

De l'espace aux territoires: éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. L'information géographique, 62 : 3 (1998) : 99-110.

Djiré Moussa

Immatriculation et appropriation de la terre au Mali. Les avatars d'une procédure nécessaire. Bamako, IIED-CLAIMS, Rapport de recherche, 2005.

Elissalde Bernard

Une géographie des territoires. L'information géographique SEDES/VUEF, 66 : 3, (2002) : 193- 205.

Fay Claude. et al.

Décentralisation et pouvoirs en Afrique, en contrepoint, modèle territoriaux français. Paris : IRD, Col. « colloque et séminaire », 2006.

Idelman Éric

Collectivités locales et territoires locaux en Afrique de l'Ouest rurale. GRAF, AGTER, ROPPA, Comité technique foncier & développement, fiche pédagogique, 2010.

Jaglin Sylvie

Les services d'eau en Afrique subsaharienne, la fragmentation urbaine en question. Paris : CNRS, Espaces et Milieux, 2005.

Kassibo Bréhima

La décentralisation au Mali : état des lieux. Bulletin de l'APAD n°14. décembre 1997. Mis en ligne le 06 juillet 2006. Disponible sur URL : <http://apad.revues.org/381>, 3, Consulté le 06 février 2013.

La dynamique de la pêche dans le Delta intérieur du fleuve Niger (Mali) de la période précoloniale à nos jours. Boucle du Niger. J. Kawada (sous la dir. de) Tokyo, IRLC AA, 1988.167-187.

Lima Stéphanie

Un État faible, des territoires en devenir. *La Tragédie malienne.* P. Gonin et al. (sous la dir. de) Paris, Vendémiaire, 2013. 93-111.

Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? Fabrication des territoires communaux dans la région de Kayes, Mali. Université de Poitiers, UFR des Sciences Humaines et Arts, Département de Géographie, Thèse de doctorat, 2003.

Mazurek Hubert

Parcours de territoire. La géographie à l'épreuve des Andes. Université de Provence, LPED, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, 2011.

Raffestin Claude

Paysage et territorialité. Cahiers de géographie du Québec, 21 : 53-54 (1977) : 123-134.